



**Centre de Loisirs Jeunes Police Nationale
D.D.S.P 13
Maison Pour Tous**

Plage du Prophète - Marseille
Adresse postale : Hôtel de Police 2, rue Antoine Becker 13224 MARSEILLE
Téléphone : 04 91 71 51 64 Fax : 04 91 22 04 82
Site web: www.clj13-police.fr

CONVENTION

Entre : LE CENTRE DE LOISIRS JEUNES POLICE NATIONALE
D.D.S.P. 13

Situé : Anse des Prophètes-Corniche Kennedy 13007 MARSEILLE

Adresse postale : Hôtel de Police 2 rue Antoine Becker 13224 MARSEILLE

Représenté par Monsieur Philippe BRUNETTI
Directeur du Centre de Loisirs Jeunes de la Police Nationale.
DDSP 13

Et

Organisme de tutelle:

Adresse :

Représenté par :

Mentionner les divers centres rattachés (le cas échéant) :

-
-
-

PRESENTATION

Le Centre de Loisirs Jeunes de la Police Nationale D.D.S.P. 13 est une association Loi 1901 qui fonctionne sous le régime de Centre de Loisirs (CL) **N°0130099-CL0001112** agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Notre association a reçu une délégation de service public de la ville de Marseille pour la gestion de la Maison Pour Tous du Prophète. Elle fonctionne avec le soutien de la préfecture de police (fond interministériel de prévention de la délinquance), mais aussi avec toutes les collectivités locales (Ville de MARSEILLE, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional PACA).

La volonté de la Direction Départementale de la Sécurité Publique au travers des activités proposées par le C.L.J, est de s'inscrire dans la politique actuelle d'accès à la citoyenneté et de prévention de la délinquance. Cet objectif fait partie intégrante du cadre d'emploi du C.L.J contenu dans le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le centre de loisirs jeunes est ouvert et accueille les associations, centres sociaux, les structures spécialisées, structures accueillant des personnes à mobilités réduites, ainsi que les écoles, collèges et lycées.

Le C.L.J Police Nationale est également amené à intervenir au sein des établissements scolaires afin de prévenir les adolescents sur les conduites addictives et déviantes comme le tabac, la drogue, l'alcool, le racket mais aussi la prévention routière ainsi que les dangers rencontrés sur internet. Ces thèmes sont abordés sous forme de diaporamas et de projections de films commentés par les fonctionnaires de police, animateurs du C.L.J.

La mission prioritaire du Centre de Loisirs Jeunes de la Police Nationale est de mettre en place une structure originale permettant aux fonctionnaires de Police et aux jeunes mineurs âgés de 8 à 18 ans de se rencontrer et de participer ensemble à des activités sportives permettant ainsi de nouer un dialogue avec des représentants de l'état.

Les objectifs sont de proposer une alternative à la violence, la délinquance des mineurs, l'oisiveté. Cette démarche s'inscrit dans les actions spécifiques de la Police Nationale qui permettent aux citoyens de se sentir plus proche de cette institution tant au niveau de la prévention que de la réponse aux problèmes rencontrés quotidiennement.

Une des missions du C.L.J est de faire prendre conscience aux jeunes que l'organisation de la vie de la cité ne peut se faire sans le respect des règles élémentaires de la vie collective.

La volonté du C.L.J. Police Nationale est de permettre au plus grand nombre de jeunes de pouvoir participer aux activités proposées afin de lutter contre toutes formes d'exclusion et de favoriser l'intégration et l'accès à la citoyenneté. L'ensemble des activités répond aux normes de sécurité imposées par les textes en vigueur en matière d'organisation d'activités sportive. Afin de répondre à tous ces objectifs, le C.L.J mobilise les jeunes pour des activités sportives (nautiques, aquatiques ou terrestres).

ACTIVITES NAUTIQUES

Les activités proposées par le Centre de Loisirs Jeunes de la Police Nationale sont les suivantes :

❶ **Découverte littoral** : Les enfants participent à une visite de la rade de Marseille, des calanques, des ports etc... à bord d'une embarcation du C.L.J. La présence à bord d'un animateur accompagnateur du groupe est obligatoire. En fonction des sites visités, la structure aura la possibilité de développer le projet pédagogique du CLJ. Tout au long de cette sortie, des échanges entre policiers et jeunes auront lieu sur divers thèmes liés à la prévention.

La capacité des embarcations du C.L.J permet d'accueillir en fonction du navire utilisé 20,14 ou 8 jeunes.

❷ **Kayak de Mer** : La pratique du Kayak se fait à bord de kayak insubmersible. Les enfants sont équipés d'un gilet de sauvetage et d'une combinaison isothermique en fonction des conditions météo. La sécurité est assurée par un animateur CLJ à bord d'une embarcation motorisée.

❸ **Brevet de natation** : Des tests permettent la délivrance d'un brevet de natation de 25 ou 50 mètres, délivrés par un animateur qualifié.

Les participants ne disposant pas de cette attestation ont la possibilité de l'obtenir après examen au C.L.J.

❹ **Journée PREVENTION – SPORT** :

Programme établi pour une journée. La matinée est consacrée à une projection concernant les thèmes suivants :

- La consommation d'alcool ou de produits stupéfiants
- Le racket
- Les dangers liés à Internet.

Cette projection sera suivie d'échange avec les animateurs policiers qui pourront répondre aux différentes interrogations que se posent les jeunes sur l'institution Police et divers problèmes de société.

Toute nouvelle activité mise en place par le C.L.J. fera l'objet d'une information auprès des structures.

❺ **Initiation à la Randonnée Subaquatique.**

Le Centre de Loisirs Jeunes Police Nationale a souhaité mettre en place une nouvelle activité aquatique en faveur des jeunes qui sont inscrits dans les structures sociales de la Ville de Marseille (MPT , centres sociaux , maisons de quartiers ...) .

La randonnée subaquatique encadrée est aussi appelée « rando palmées ».

Il s'agit d'une promenade de surface avec des équipements de base : palmes - masque – tuba et combinaison isothermique lorsque l'eau n'est pas encore très chaude.

Cette promenade sur les rivages marseillais a pour objet la découverte du milieu subaquatique (utilisation de palmes, respiration avec le tuba) et de permettre aux jeunes des premières explorations : faune, flore locale.

Cette approche est ludique. Elle se pratique au CLJ à partir de 8 ans avec une certaine autonomie sur le savoir nager évaluée par l'encadrant en début d'activité.

Cette activité sera proposée à partir du mois d'avril et jusqu'à la fin du mois d'aout.

ACTIVITES TERRESTRES

❶ Tennis de table

❷ Beach soccer

❸ Beach volley

❹ Sand ball

❺ Beach Rugby

❻ Parcours sportif

Toutes ces activités sont encadrées par des fonctionnaires de police et adjoints de sécurité qualifiés.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Une liste indiquant les noms et prénoms des participants ainsi que leur âge sera fournie au Centre de Loisirs Jeunes **à chaque séance**.

fiche d'inscription individuelle:

-Chaque enfant sera muni de la fiche d'inscription individuelle datée et signée sur laquelle les parents :

↳ délivreront leur autorisation parentale à la pratique des activités proposées par le C.L.J couvrant la période du 1^{er} Septembre au 31 Août.

↳ attesteront que l'enfant est titulaire :
-d'un certificat médical l'autorisant à pratiquer toutes les activités proposées par le C.L.J daté et signé valable du 1^{er} Septembre au 31 Août.

↳ attesteront que l'enfant est titulaire **pour les activités aquatiques :**
- du diplôme de natation **25** ou **50 mètres**.

Tous ces documents originaux seront conservés au Centre Loisirs Jeunes pendant une année.

Le Centre de Loisirs Jeunes de la Police se réserve la possibilité de modifier ou annuler les activités nautiques en fonction des conditions météorologiques et de certains impératifs de fonctionnement. Les activités terrestres de substitution seront alors proposées.

DROIT A L'IMAGE

Pendant les activités du CLJ, les enfants des centres pourront être photographiés ou filmés en groupe. Dès lors, les parents devront donner leur autorisation sur la fiche d'inscription pour la diffusion, la rediffusion en intégralité ou en partie sur tous supports de ces enregistrements.

PARTICIPATION FINANCIERE

Les participants n'auront pas à s'acquitter d'un règlement lors de leurs participations aux activités, ce dernier étant intégralement pris en charge par les partenaires institutionnels.

DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention est établie pour une durée de trois ans à compter de sa notification. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties intervenantes.

Cette dénonciation doit être effectuée par lettre recommandée et adressée au C.L.J.

Fait le..... , à Marseille.

Représentant de l'organisme

Philippe Brunetti
Directeur du Centre de Loisirs Jeunes
Police Nationale.